



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/01/14

Reçu en Préfecture le : 28/01/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2014
D - 2014/17

Aujourd'hui 27 janvier 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES

Programme d'actions 2014 du Bordeaux Convention Bureau . Convention de partenariat. Approbation. Autorisation

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons chaque année l'association Bordeaux Convention Bureau (BCB) dont l'objectif est de coordonner le développement et de promouvoir le tourisme d'affaires à Bordeaux, ainsi que de rassembler les acteurs les plus importants de cette filière.

Malgré une concurrence nationale et internationale toujours aussi vive, Bordeaux arrive à se distinguer et continue de figurer parmi les principales villes françaises. Selon le classement international des villes de congrès réalisé par l'ICCA, nous sommes passés de la 217ème place mondiale en 2007 à la 77ème en 2012. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement et l'arrivée prochaine du tramway au lac doivent nous permettre de poursuivre notre développement.

Afin de suivre les préconisations d'Atout France et de l'association France Congrès, le BCB s'emploie à coordonner les actions de promotion des acteurs publics et privés et à développer des synergies avec les intervenants du développement économique du territoire de façon à s'appuyer sur les pôles d'excellence économiques de la région et conforter son rôle d'outil de développement économique.

Le plan d'actions commerciales du BCB pour l'année 2014 est présenté en annexe ainsi que le projet de convention de partenariat.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 286 499 TTC dont 50 000 € attendus de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat 2014, dont le projet est ci-annexé,
- verser au Bordeaux Convention Bureau la somme de 50 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574 de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 janvier 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stephan DELAUX



PLAN D'ACTION
PREVISIONNEL


2014



ORIENTATION STRATEGIQUES

Lors du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013, les membres du Convention Bureau ont décidé des grandes orientations stratégiques pour le Convention Bureau en 2014 :

Prenant acte du fait que l'année 2014 est une année électorale peu propice à faire progresser les moyens financiers investis dans l'action du Convention Bureau, il a été décidé

1/ de diminuer les coûts de promotion en privilégiant la recherche du meilleur retour sur investissement

- Ainsi, le Convention Bureau ne sera plus systématiquement présent sur les salons professionnels mais chaque salon sera évalué en fonction du retour sur investissement et l'intérêt des professionnels d'y être présents. Sont concernés les salons Bedouk et EIBTM

2/ de privilégier les actions propres à la destination telles que les workshops, les démarchages et les éductours

3/ de développer une stratégie digitale qui fera appel tant au site web du Convention Bureau qu'aux réseaux sociaux.

Enfin, des synergies avec l'Office de Tourisme de Bordeaux seront recherchées chaque fois que possible, en particulier sur les marchés étrangers.

En janvier 2014, le Convention Bureau deviendra membre du réseau European Cities Marketing avec l'Office de Tourisme de Bordeaux. La destination Bordeaux sera ainsi représentée sur les deux marchés : loisirs et MICE ;

PROMOTION DE LA DESTINATION



TRAVAIL SUR LA BASE DE DONNEES

Principal outil de prospection et de veille de projets, la base de données du Convention Bureau comptait au 31 décembre 2012 :

3878 comptes

1214 sur le segment des congrès (associations, fédération, PCO) dont 152 PCO

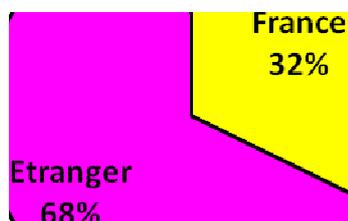
2666 sur le segment des entreprises (sociétés, agences) dont 1769 agences

5188 contacts

1777 sur le segment des congrès, parmi lesquels 160 ambassadeurs

3140 sur le segment des entreprises

Nationalités :



Un travail permanent est réalisé :

Mise à jour des contacts par relance téléphonique

Prospection de nouvelles cibles :

Laboratoires pharmaceutiques (segment entreprises) : source Annuaire de l'Industrie Pharmaceutique

Associations internationales (segment congrès) : source ICCA et Club des Ambassadeurs

PROSPECTION DES CONGRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Club des Ambassadeurs de Bordeaux

L'élargissement du Club aux responsables des Pôles de compétitivité et clusters ainsi qu'aux « personnes ressources » démarré fin 2013 va se poursuivre en 2014 afin de conforter le socle du réseau et disposer d'une matière active.

Animation du réseau :

- Invitation au Jumping de Bordeaux, 7/8/9 février
- Anniversaire du Club et remise des récompenses (date à convenir)
- Soirée de gala
- Participation aux événements de la ville : Bordeaux Fête le Vin, ...

Événements ICCA

Plusieurs événements organisés par ICCA vont permettre de bénéficier des ressources fournies par le réseau (business exchanges, benchmarking, best practices) :

- ICCA association day à IMEX (19 mai à Francfort)
- ICCA France Benelux Chapter Summit (17/18 mars à Monaco)
- ICCA Annual Congress (1/5 novembre, Antalya Turquie)

ECM Association Forum - décembre

Le Forum est un workshop organisé annuellement par ECM à Bruxelles
20 convention bureaux participant – Partenariat avec le magazine spécialisé HQ
Visitorat : 60 associations européennes

Événement Associations du Cluster Tourisme d'Affaires d'Atout France et de France Congrès

Le Convention Bureau est membre de France Congrès et membre de la commission Associations du Cluster Tourisme d'Affaires d'Atout France.

Il participera à ce titre aux événements (non encore décidés) organisés par ces deux associations

SALONS ET WORKSHOPS (TOUS MARCHES)

SALON BEDOUK, 5/6 février, Paris

Le Convention Bureau sera présent sur ce salon aux côtés de partenaires professionnels. Bedouk, est le principal salon consacré au tourisme d'affaires sur le marché français. Bedouk accueille quelques acheteurs internationaux

Présentation à Munich, 15 mai

Le Convention Bureau sera présent aux côtés de l'office de Tourisme de Bordeaux à la journée de promotion organisée à Munich.

Salon IMEX, Francfort, 20-22 mai



Le Convention Bureau sera présent au salon IMEX qui se tiendra du 20 au 22 mai à Francfort. IMEX est le principal salon sur le marché international du tourisme d'affaires

Le BCB partagera un stand avec Biarritz et accueillera 2 à 3 co-exposants

Grande Bretagne

Communication dans la Newsletter MICE d'Atout France UK
Dossier exclusif « destination » renforcé par un article « focus » puis une « offre spéciale » en partenariat avec un adhérent.

Bordeaux Fête le Vin, 11/13 septembre, Bruxelles

Le Convention Bureau profitera de la tenue de cet événement pour accueillir des clients agences, sociétés et associations autour d'un moment festif.

France Meeting Hub, début octobre, France

Le Convention Bureau participera au France Meeting Hub, action phare du Cluster Tourisme d'Affaires d'Atout France qui a pour objet d'inviter 150 clients étrangers sur une destination en mélangeant workshop et activités incentive. Marseille a accueilli l'événement en 2013.

Rencontres Œnologiques, Paris,



Cet événement est organisé chaque année par le Convention Bureau à l'approche des fêtes de fin d'année dans le but de fidéliser et dynamiser les relations commerciales entre les professionnels bordelais et les entreprises et agences d'événement parisiennes organisatrices de congrès ou de réunions.

La soirée se déroule sous forme d'afterwork avec un mix de dégustations de vins et de workshop.

Objectif : 150 clients

(le format de l'événement pourrait être revu en 2014 au vu des résultats de 2013)

EDUCTOURS – DEMARCHAGES

Afin de répondre à la demande des professionnels et de pallier le manque de connaissance de la destination de la part des clients agences en France et à l'étranger, il a été décidé d'organiser quelques éductours et démarchages sur différentes cibles.

Programme prévisionnel :

- 1 éductour à destination des Organismes Professionnels de Congrès
- 1 éductour à destination des agences d'événement de la Région Parisienne
- 1 éductour d'agences de tourisme d'affaires de MUNICH suite à l'action de promotion du mois de mai
- 1 démarchage auprès des organisateurs Professionnels de Congrès
- 1 démarchage d'associations européennes basées à Bruxelles
- 1 démarchage en Suisse (Genève et Zurich)

STRATEGIE DIGITALE

La réflexion démarrée en 2013 sur les outils de communication on-line pour la promotion de Bordeaux sur le segment MICE va se poursuivre en 2014. Malgré l'usage très modéré de ces nouveaux outils par les clients, le Convention Bureau sera présent sur les principaux réseaux sociaux afin d'assurer une veille active de leur développement

- Site web :
Amélioration de la fréquentation grâce à la présence du site web du BCB sur le portail de l'Office de Tourisme de Bordeaux
Refonte partielle du site afin d'en améliorer le référencement et afin de le rendre plus performant
- Réseaux sociaux (veille active)
Présence du BCB sur les principaux réseaux sociaux tels que youtube, facebook, linkedin, ...

RELATIONS AVEC LES ADHERENTS



Objectif : accueillir de nouveaux membres afin d'améliorer l'offre de la destination sur les marchés et fédérer toujours plus de professionnels autour de la dynamique de promotion de la destination Bordeaux sur le marché MICE

DEJEUNERS DES MEMBRES

Organisation des déjeuners mensuels des membres

Ces déjeuners sont un moment fort de networking pour les professionnels

Moyenne de la participation 2012 : 51 personne par déjeuner, en progression en 2013

REUNIONS THEMATIQUES

Le Convention Bureau peut être appelé à organiser des réunions de ses membres en réponse à des problématiques spécifiques qui peuvent apparaître



| CHARGES | | | | | PRODUITS | |
|---|-------------------|------------|----------|------------------|--|-------------------|
| | Euros | COUT TOTAL | BCB | PARTENAIRES | | Euros |
| Cout salarial | 187 000,00 | | | | | |
| stagiaire | 4 400,00 | | | | | |
| Dotation aux amortissements | 3 008,00 | | | | Subvention Ville de Bordeaux | 50 000,00 |
| Papeterie & Fournitures de bureau | 1 000,00 | | | | Subvention CUB | 50 000,00 |
| Logiciel de CRM | 7 010,00 | | | | Subvention CCIB | 50 000,00 |
| maintenance informatique & Internet | 850,00 | | | | | |
| Parking | 1 875,00 | | | | TOTAL SUBVENTIONS | 150 000,00 |
| Assurances | 480,00 | | | | | |
| Honoraires comptable | 3 472,00 | | | | Cotisations membres actifs | 125 699,00 |
| Frais financiers | 400,00 | | | | Cotisations 2 ^e établissement | 1 800,00 |
| | | | | | Cotisations membres associés | 9 000,00 |
| Timbres, tél, fax, photocop., internet | 2 500,00 | | | | | |
| Missions et réceptions | 500,00 | | | | TOTAL COTISATIONS | 136 499,00 |
| Voyages et déplacements | 10 000,00 | | | | | |
| Réunions BCB | 2 000,00 | | | | | |
| | | | | | | |
| Adhésions groupés professionnels | | | | | | |
| ICCA | 3 420,00 | | | | | |
| MAISON DE LA France | 1 112,00 | | | | | |
| CFTAR | 2 058,00 | | | | | |
| OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX | 150,00 | | | | | |
| CDT | 100,00 | | | | | |
| ECM | 250,00 | 500,00 | 250,00 | 250,00 | | |
| SOUS TOTAL | 231 585,00 | | | | | |
| Site web | 2 680,00 | | | | | |
| Marché des congrès | | | | | | |
| Programme Ambassadeurs | 10 000,00 | | | | | |
| ECM Forum | 1 450,00 | | | | | |
| ICCA Events | 3 000,00 | | | | | |
| Journée des associations | 3 074,00 | | | | | |
| Meetings & incentives international | | | | | | |
| Événement Munich | 3 000,00 | | | | | |
| Bruxelles/Bordeaux Fête le Vin | 2 500,00 | | | | | |
| Action UK | 1 600,00 | | | | | |
| France Meeting Hub | 2 763,00 | 5 526,00 | 2 763,00 | 2 763,00 | | |
| Salon IMEX | 6 000,00 | 12 000,00 | 6 000,00 | 6 000,00 | | |
| Meetings & incentives & congrès France | | | | | | |
| Salon BEDOUK | 5 000,00 | 13 500 HT | 5 000,00 | 8 500,00 HT | | |
| Rencontres Œnologiques | 3 500,00 | 14 500,00 | 3 500,00 | 11 000,00 | | |
| | | | | | | |
| Provision Autres actions | 10 347,00 | | | | | |
| SOUS TOTAL ACTIONS | 54 914,00 | | | 27 513,00 | | |
| TOTAL CHARGES | 286 499,00 | | | | TOTAL PRODUITS | 286 499,00 |

CONVENTION DE PARTENARIAT 2014

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

ASSOCIATION BORDEAUX CONVENTION BUREAU

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du.....et reçue à la Préfecture le,

Et l'association Bordeaux Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Bernard SEVERIN, autorisé par délibération de l'assemblée générale du 1er juillet 2013.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Bordeaux Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- ⇒ le marché des congrès nationaux et internationaux,
- ⇒ le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- ⇒ une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2014.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2014 en annexe,
- ⇒ l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 286 499 € et la subvention municipale à 50 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2014, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- ⇒ 1^{er} versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- ⇒ 2^{ème} versement : 25 000 €, au mois de juin 2014.

Elle sera créditée au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL

Domiciliation : B.N.P. Bordeaux
Titulaire du compte : BORDEAUX CONVENTION BUREAU
Adresse : 12, cours du XXX Juillet 33000 BORDEAUX

| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB ou RI P |
|-------------|--------------|--------------|-----------------|
| 30004 | 00320 | 00023637618 | 70 |

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association Bordeaux Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l’association Bordeaux Gironde Convention Bureau

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Convention Bureau.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Bordeaux Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

**Pour l'association
Bordeaux Convention Bureau,**

**Stephan DELAUX
Adjoint au Maire**

**Bernard SEVERIN
Président**